



Compteur d'électricité

Par vanessa

Bonjour,

Je loue actuellement un local à un particulier pour exercer mon activité d'auto-entrepreneur. Il n'y a qu'un seul compteur électrique pour 2 habitations et 2 locaux dont celui que je loue. Est-ce légal car ils me demandent de régler ma part en faisant un calcul sur un relevé unique comprenant tout ces bâtiments ?

Merci pour vos réponses